

Précarité et pandémie

La «pauvreté absolue» réapparaît en Suisse

Le Centre social protestant dans toutes ses variantes romandes a présenté mardi ses constats après un an de crise sanitaire. Plus de 2 millions ont été distribués et les inégalités augmentent.

Cindy Mendicino

Depuis un an, les activités du Centre social protestant (CSP) ont augmenté, mais elles se sont aussi élargies. Alors que l'institution a pour mission de répondre aux besoins sociaux, d'orienter et d'informer en la matière, elle se tient d'ordinaire à l'écart des aides financières. «Cette année, nous avons versé plus de 2 millions de francs d'aides», explique Pierre Borer, président de CSP.ch et directeur de l'antenne de Neuchâtel. Les récoltes des différents centres et la Chaîne du Bonheur l'ont permis.

Dès les premiers jours de la pandémie, alors que des activités sont mises à l'arrêt, une foule de personnes se retrouve du jour au lendemain sans revenu. Mais surtout sans droit aux aides sociales. «Le degré de précarité est proportionnellement inverse à la légalité du statut», résume Caroline Regamey, chargée de politique et action sociale au CSP Vaud.

Les sans-papiers sont en première ligne

En première ligne, dit-elle, ce sont les sans-papiers qui ont été frappés. Pour eux, faire valoir un droit à des prestations publiques équivaut à dénoncer leur situation illégale. Dès mars 2020, ce sont donc eux qui ont d'abord afflué vers les CSP, surtout à Genève et dans le Grand-Lausanne (*lire encadré*). «Nous avons fait face à des situations dramatiques», dit Caroline Regamey. Des personnes sans aucune ressource à disposition pour payer leur loyer ou leur nourriture. «Nous avons vraiment vu réapparaître en Suisse ce qu'on appelle de la



«Les ménages les plus modestes ont connu une baisse de 20% en moyenne de leur revenu, contre 8% pour les ménages les plus aisés»

Bastienne Joerchel, directrice du CSP Vaud

pauvreté absolue.» Avec elle se fait jour notamment le «mal logement».

Mais avoir un permis n'est pas un gage de salut financier. Des personnes ayant des statuts légaux précaires ou encore renouvelables sont souvent privées d'aides publiques. Le recours à l'aide sociale peut en outre, en vertu de la loi fédérale sur l'intégration et les étrangers, justifier le non-renouvellement de ce sé-

same. Le parlement fédéral s'est mobilisé pour que la crise actuelle



«Le degré de précarité est proportionnellement inverse à la légalité du statut. Nous avons fait face à des situations dramatiques»

Caroline Regamey, chargée de politique et action sociale au CSP Vaud

constitue une exception. Mais nombre de détenteurs continuent d'y renoncer. Par peur mais aussi manque d'information. «À Genève, il nous a même été rapporté que certains fonctionnaires ont dit à des personnes qu'elles prenaient un risque», relève Alain Bolle, directeur genevois.

Situations contrastées

Entre l'arc lémanique et l'arc jurassien, les situations varient. À Lausanne et à Genève, la crise a frappé vite et fort. Aujourd'hui, elle est «beaucoup plus aiguë» au

bout du lac que dans la capitale vaudoise. «Mais les critères vaudois sont plus stricts et les besoins plus difficiles à évaluer que dans un canton-ville», nuance Bastienne Joerchel, directrice du CSP Vaud.

Sur l'arc jurassien, la ruée a été moindre. Et les profils différents. «Nous avons aussi constaté que beaucoup de gens ne se considéraient pas comme prioritaires et qu'ils avaient tendance à puiser dans leurs réserves ou à emprunter», explique Pierre Ammann, directeur Berne-Jura.

Dans toutes les régions, la durée de la crise pèse. Notamment lorsque le chômage partiel ou complet se prolonge, mais aussi en raison des retards de paiements et du recours à l'emprunt. Sans surprise mais fait qui inquiète: ce sont les revenus les plus bas qui trinquent le plus. Une étude récente de l'EPFZ montre que le fossé des inégalités se creuse: «les ménages les plus modestes ont connu une baisse de 20% en moyenne de leur revenu contre 8% pour les ménages les plus aisés», rapporte Bastienne Joerchel.

Une série de propositions pour tenter de diminuer les effets sociaux de la crise et pour que le système change durablement est formulée. Par exemple en élargissant le socle d'accès à l'aide à tout le monde, indépendamment du statut légal.

Ou alors, à défaut, en mettant sur pied un «filet humanitaire» pour les crises, en vertu de l'article 12 de la Constitution fédérale qui implique le droit à la dignité humaine. Ou encore en octroyant «automatiquement» certaines prestations.

Simplifier les procédures

Le CSP en appelle aussi à des simplifications de procédure. Notamment en créant des lieux «neutres et accessibles», dit Alain Bolle. À la façon du Bureau d'information sociale ouvert en septembre dernier à Genève. De telles structures permettent une vision globale des ressources auxquelles les personnes peuvent faire appel.

Car un constat est récurrent: les personnes qui se perdent dans la complexité administrative, qui seules face à un ordinateur peinent à remplir les documents nécessaires, sont de plus en plus nombreuses.

Le prix du débarcadère fait tousser le Conseil général

Chevroux
Un changement de méthode de réalisation fait gonfler la facture de 320 000 francs, dont 100 000 pour la Commune.

Chevroux pouvait déjà se vanter d'abriter le plus grand port d'eau douce en eaux fermées d'Europe. La petite commune lacustre peut désormais y ajouter le plus long débarcadère motorisé - une ambulance pourrait y intervenir - de Suisse. Mais la facture finale de l'ouvrage a fait tousser le Conseil général, lundi, pour un petit millier de passagers dénombrés par an.

Alors que le Législatif avait validé un crédit de 2,3 millions en 2018, dont 495 520 francs à charge de la Commune une fois les subventions déduites, il a dû se prononcer, lundi, sur un dépassement. Finalement, les 45 membres du corps délibérant ont validé un supplément de 319 000 fr., dont un peu plus de 100 000 pour Chevroux (7 non, 3 abstentions).

«La situation est obscure et les responsabilités ne sont pas clairement définies, si bien que la Municipalité a mandaté un audit externe. On ne peut pas signer de chèque en blanc», s'est exprimé Christophe Bonny pour la Commission des finances, qui proposait le refus de l'objet. Son rapport contenait une petite vingtaine de questions, avec des réponses des ingénieurs responsables et de l'Exécutif parfois contradictoires.

Honoraires contestés

Dans son préavis, la Municipalité détaille la hausse des coûts avec un dépassement au chapitre des enrochements, mais surtout par un changement de méthode de réalisation, en raison d'une mauvaise qualité du fond lacustre. Naturellement, la facture d'ingénierie prend aussi l'ascenseur. «La Municipalité a émis une réserve concernant ces honoraires», mentionne le document. Ce point a suscité la controverse, plusieurs élus regrettant aussi d'être mis devant le fait accompli.

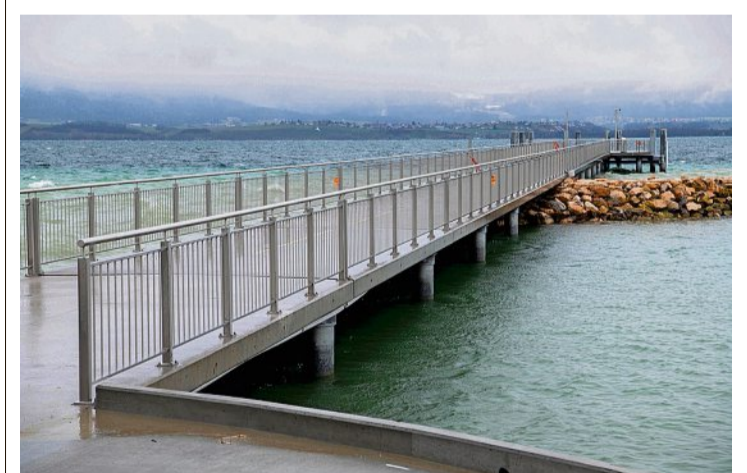
Mais finalement, boursier et Municipalité ont su convaincre l'assemblée du besoin de ce financement additionnel, pour faire face au manque de liquidités et terminer l'aménagement de l'édi-

cule, qui abritera salle d'attente et sanitaires, pour cet été. La question d'un amendement sur les frais d'ingénierie était aussi réglée dans les conclusions du préavis et l'idée n'a pas été retenue.

«Le nouveau débarcadère apporte davantage de sécurité dans les approches et les départs, qui peuvent se faire dans l'axe des vents dominants», note, de son côté, Jean-Luc Rouiller, directeur de la LNM. Meilleure vision des flux des bateaux de plaisance ou accès adapté aux personnes à mobilité réduite sont aussi mis en avant. Ainsi, la fréquence de passage à Chevroux a déjà été augmentée en 2020, avec un passage de plus en deuxième partie d'après-midi durant la haute saison. Reste que les passagers recensés étaient d'environ 40% inférieurs en raison de la pandémie. En moyenne, Chevroux compte normalement environ 1000 entrées et sorties par saison. **Sébastien Galliker**

L'école divise

«La fermeture d'une école, c'est aussi toute une vie sociale qui s'en va. Plus de coup de balai au printemps ni de chantée à Noël. Et plus les collègues sont gros, plus ils sont sources de problèmes.» Ancienne maîtresse à l'école de Chevroux, Fabienne Bonny a lancé un cri du cœur et demandé à Julien Mora, municipal payernois et président du comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (Asipe), de reconsidérer sa position sur la fermeture prochaine des trois salles du village. En janvier, l'Asipe a pris cette décision, qui a entraîné la signature d'une pétition de plus de 800 personnes, soit davantage que la population de Chevroux. L'édile est venu s'en expliquer devant le Législatif. Aux yeux du Codir, la solution retenue permettra d'améliorer la qualité de vie des élèves et leurs parents, en diminuant les trajets en bus ou en harmonisant les horaires. Chevroux réagira officiellement lors du prochain Conseil intercommunal de l'Asipe. **SE.G**



Ce débarcadère motorisé est le plus long de Suisse. J.-P. GUINNARD

Bourg-en-Lavaux veut un plan mobilité

Sécurité

Lors d'un Conseil communal tenu par l'entre-deux-tours, une étude globale de mobilité est venue contrer en dernière minute un projet de trottoir au nord de la commune.

Le président du conseil de Bourg-en-Lavaux avait prévenu: à la première pique partisane, il interromprait les orateurs. Ce fut chose faite moins d'une demi-heure après l'ouverture de la séance lundi soir, qui se tenait juste après un premier tour tendu, qui n'a vu qu'un seul municipal reconduit dans sa fonction. C'est justement de ce dernier, Jean-Christophe Schwaab, muni-

cipal socialiste des routes, qu'émanait le projet de trottoir lancé en 2015 visant à créer un axe piétonnier de 240 mètres entre la gare de Grandvaux et la route des Monts-de-Lavaux par celle du Signal, aujourd'hui sans liaison piétonnière. L'organe délibérant était consulté avant la mise à l'enquête du projet. Malgré l'acceptation de la commission ad hoc, le refus de celle des Finances, estimant que l'investissement n'est pas une priorité, et le dépôt en dernière minute d'une motion du groupe PLR et indépendants de centre droit ont sonné le glas du texte.

«La sécurité et la mobilité sont essentielles, oui, mais il faut anticiper et réfléchir, est intervenu Florence Gross (PLR), autrice de la motion. Si l'on compte bien, ce trottoir revient à 5 millions le ki-

lomètre, on ne peut pas se le permettre!» À la place, à l'image du plan lumière établi par la Commune, la motion «Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux» demande à la Municipalité de présenter «dans un délai raisonnable (...) une étude globale du réseau tant routier que piéton et cyclable et considérant les connexions avec les gares CFF et les ports CGN».

Club-house à la Tioleyre

Après un débat houleux où les chiffres et la dangerosité du tronçon avancés par le municipal Schwaab ont été remis en question, provoquant sa réaction of-fusquée, et la circulation cycliste soudainement mise en avant comme une priorité, la Municipa-

lité a accepté le texte, en prévenant que le délai raisonnable sera d'au moins dix-huit mois.

Autre objet qui a longuement mobilisé l'assemblée: la construction d'un club-house à la Tioleyre, terrain de sport réunissant foot et tennis au nord de la commune. Jugé trop petit (30 m² à l'intérieur, 36 à l'extérieur), peu réaliste au niveau de son coût (150 000 francs), il a été proposé d'en différer la construction au vu de ses imperfections. «N'y aurait-il pas un certain empressement électoral?» a questionné Jean-Luc Badoux (BEL Action), en visant Jean-Paul Demierre, municipal PLR en ballottage. Les conseillers ont néanmoins majoritairement estimé qu'il y avait urgence et le pavillon sera construit. **Cécile Collet**

Estavayer-le-Lac

Troisième contrôle sans permis

Un automobiliste de 27 ans a été contrôlé sans permis, lundi 15 mars à Estavayer-le-Lac. «La patrouille a pu établir que, depuis le début de l'année, c'était la troisième fois qu'il était contrôlé en volant sans avoir un permis de conduire», annonce la police cantonale fribourgeoise. La voiture a été séquestrée et restituée à sa détentrice. Relâché, l'intéressé sera dénoncé pénalement. **S.G.**

District de Nyon

La Protection civile dans la tourmente

L'Organisation de protection civile du district de Nyon a été décapitée. Son commandant et son président ont démissionné en fin d'année 2020. Ce double départ fait suite à des problèmes de gestion du personnel, notamment. Le Canton a dû intervenir pour remettre de l'ordre au sein de l'ORPC. Aujourd'hui, un commandement de transition a été mis en place et une nouvelle présidence a pris le relais. **R.E.**